

## Conseil des parents du 11<sup>e</sup> arrondissement

### Zone SUD

Conseil du mardi 11 février 2025 – réunion n°2

Compte rendu

→ PROCHAINE REUNION : MARDI 6 MAI 2025 à 18h00

#### Participant.e.s :

##### Mairie du 11<sup>e</sup>

Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11<sup>e</sup>, chargée de la petite enfance  
Ana E Silva, Directrice Générale Adjointe des Services

##### Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances 11/12

Caroline Bercy, Adjointe à la Cheffe de la CASPE

##### Pôle Familles et Petite Enfance

Isabelle Duhamel, Coordinatrice Petite Enfance  
Corinne Velly, Coordinatrice Petite Enfance

##### Responsables de crèches

Céline Nogent, St Bernard  
Carine Lefranc, Godefroy Cavaignac

##### Représentant.es parents

|                            |               |                   |           |
|----------------------------|---------------|-------------------|-----------|
| Popincourt                 | X Président.e | MAISONNEUVE       | Madeleine |
| Asile Popincourt           | X Président.e | ROUQUIE           | Marina    |
| POPINCOURT                 | X             | ANGOT             | Hélène    |
| Chanzy                     | X             | TENENT            | Florian   |
| Debille                    | X             | BONELLO           | Lucas     |
| Godefroy Cavaignac         | X             | FOUCARD           | Fanny     |
| PELEE                      | X             | MAGGIOUI          | Marie     |
| Moufle (14 bis rue Moufle) | X             | SANDULESCU PIGUET | Claudia   |

Peu de participations via les boîtes aux lettres, beaucoup de questions et suggestions viennent de conversations informelles. Quelques mails. **Ressenti global très positif**, l'impression que les parents sont en confiance et très reconnaissants.

Nous vous avons listé ici les différents sujets et questions évoqués.

##### Admission en crèche

- Est-il possible de décaler l'entrée en crèche d'un enfant ? Par exemple, mon enfant est accepté en crèche municipale mais je me suis engagé(e) 1 mois ou 2 auprès d'une assistante maternelle. Je ne

veux pas planter la crèche ou l'assistante maternelle mais je préfère que mon enfant aille en crèche municipale.

Réponse : MA11

Un décalage d'un mois est possible et géré de manière souple par les responsables de crèche quand elles prévoient le calendrier des adaptations. Au-delà d'un mois, une décision de la mairie est prise après discussion collégiale tenant compte de la situation (ex : respect du préavis de l'assistante maternelle, on prendra l'avis du SAMF). Au-delà de deux mois, la demande est généralement refusée pour ne pas laisser de places vacantes alors que d'autres familles sont en attente.

- Est-il vrai qu'être au chômage / sans activité professionnelle pénalise dans les dossiers d'admission à la crèche ?

Réponse : MA11

Être sans emploi ne pénalise pas directement, mais la grille de cotation favorise les familles dont les deux parents sont en activité. La grille de cotation est publique et consultable sur le site de la mairie. Cette grille varie selon les arrondissements, mais celle du 11e a été mise en place pour garantir plus de transparence.

- Est ce que je postule à une crèche en particulier dans le 11e où est ce que je postule pour le 11e en général et ensuite je suis dispatché(e) par la mairie ? Pourquoi n'y-a-t-il pas de second choix de crèche ?

Réponse : MA11

Les parents postulent généralement pour la crèche la plus proche de leur domicile. Si aucune place n'est disponible, une crèche à moins de 15 minutes du domicile est proposée en fonction des disponibilités. Les places libérées sont attribuées en suivant l'ordre de cotation.

## **Alimentation**

Comment sont choisis les repas ? Est ce qu'il n'y a pas trop de compotes/fruits/sucre ? Notre médecin généraliste ne recommande pas des compotes/ fruits deux fois par jour dej / goûter mais une seule fois, ce qui n'est pas le cas à la crèche.

Réponse :

Les repas sont élaborés par le service de diététique de la Ville de Paris. Les menus suivent des recommandations nutritionnelles strictes et sont validés par des diététiciens. Les compotes servies sont faites maison, sans sucre ajouté. La quantité de sucre ajouté par jour est inférieure à 10 grammes, conforme aux recommandations de santé publique. Les repas sont élaborés par le service de diététique de la Ville de Paris et suivent des recommandations nutritionnelles strictes validées par des diététiciens. Les compotes servies sont faites maison, sans sucre ajouté. La quantité de sucre ajouté par jour est inférieure à 10 grammes, conformément aux recommandations de santé publique. L'ajout de sucre concerne uniquement les préparations du goûter et ne dépasse pas 3 g par portion, soit un total de 3 g pour l'ensemble des repas servis en crèche.

## **Sections et nombre d'enfants**

- Quand est-ce qu'un enfant passe de la petite section à la grande section de la crèche ? Quels sont les critères ? Est-ce que le nombre d'un professionnel pour cinq enfants non-marchant est respecté actuellement ?

Réponse :

Le passage se fait majoritairement en septembre, sauf si une équipe pédagogique estime qu'un enfant est prêt en cours d'année. La décision repose sur des critères psycho-affectifs, psycho-moteurs

et la maturité de l'enfant, et se fait tout d'abord collégialement au sein de l'équipe d'encadrement et en concertation avec les parents.

Le passage se fait majoritairement en septembre, sauf si l'équipe pédagogique estime qu'un enfant est prêt en cours d'année. Cette décision repose sur des critères psycho-affectifs et psychomoteurs ainsi que sur la maturité et les capacités de l'enfant. Elle est prise collégialement au sein de l'équipe encadrante, en concertation avec les parents.

- Est-ce que les crèches peinent encore à recruter ? Pourquoi pas plus d'enfants dans les grandes crèches ?

Réponse :

Oui, le recrutement reste difficile, même si la situation se stabilise. La Ville de Paris met en place un CFA pour former de nouveaux professionnels et recrute via des tests pratiques. Malgré tout le manque de personnel limite l'accueil d'enfants même dans les grandes crèches.

Le respect des ratios est une priorité, mais le recrutement de professionnels reste un défi, même si la situation tend à se stabiliser. La Ville de Paris met en place un CFA pour former de nouveaux professionnels et organise des recrutements via des tests pratiques. Malgré ces efforts, le manque de personnel limite l'accueil des enfants, y compris dans les grandes crèches.

### **Maladies et virus**

- Est-il possible de prévenir les parents lorsqu'il y a des gros virus ? Exemple de la gastro pour Noël. Si on avait enlevé notre enfant deux jours plus tôt, ça aurait pu nous éviter de contaminer toute la famille pour les fêtes.

Réponse :

La crèche prévient uniquement si un diagnostic officiel est posé (ex : cas confirmés de varicelle, bronchiolite). Un message d'alerte systématique pour chaque maladie ne serait pas viable car le temps d'incubation des maladies ne permet pas d'alerter les parents en temps réel.

La crèche informe les parents uniquement lorsqu'un diagnostic officiel est posé, par exemple en cas de varicelle ou de bronchiolite. Une alerte systématique pour chaque maladie n'est pas envisageable, car le temps d'incubation des virus ne permet pas de prévenir les familles en temps réel.

- Est-ce que le personnel encadrant a des obligations vaccinales ?

Réponse :

Oui, les vaccins obligatoires sont le DTP (diphtérie, tétanos, polio) et l'hépatite B. Des campagnes de vaccination contre la grippe sont organisées avec facilité de vaccination en centre sur le temps de travail.

Oui, les vaccins obligatoires pour le personnel sont le DTP (diphtérie, tétanos, poliomyélite) et l'hépatite B. La Ville de Paris organise également des campagnes de vaccination contre la grippe, avec une facilité d'accès en centre de vaccination sur le temps de travail.

- La crèche semble parfois surchauffée, est ce que la température est encadrée ?

Réponse :

La température doit être entre 18 et 22 degrés.

Des problèmes ponctuels existent dans certains bâtiments anciens, mais des ajustements sont faits.

La température réglementaire doit être maintenue entre 18 et 22 degrés. Cependant, certains bâtiments anciens peuvent poser des difficultés ponctuelles, qui sont ajustées autant que possible.

**Congés d'été** Quelle est la date de fermeture des crèches municipales pendant la période estivale ? Est-ce que tous les parents qui demandent une place auront une solution de garde en juillet et août ?

Réponse :

Les crèches ferment trois semaines en juillet-août. Une crèche relais accueille les enfants en situation exceptionnelle. Les enfants de plus de 3 ans peuvent aller en centre de loisirs car ils ne seront pas acceptés sur la période d'août.

Les crèches ferment trois semaines en juillet-août. Une crèche relais peut accueillir les enfants en situation exceptionnelle sur justificatifs uniquement. Pour les enfants de plus de 3 ans, une solution est proposée via les centres de loisirs, car ils ne sont plus accueillis en crèche en août.

### **Intégrer les parents dans des moments de vie / activités crèche**

Une maman qui est chanteuse a proposé de faire un enregistrement de chansons chantées par les enfants de la crèche. Bien sûr elle a tout le matos pour le faire, et propose cela pour notre crèche dans la section des grands (dans laquelle évolue sa fille) en toute gratuité.

Pour la faisabilité nous allons en discuter avec la directrice de la crèche, mais cela pose la question de savoir dans quelle mesure les parents peuvent-ils s'impliquer/participer/proposer des activités avec la crèche ? Y a-t-il des freins ?

Réponse :

Toute proposition doit être validée par la direction de la crèche. Des projets comme des ateliers musique, arts plastiques ou cuisine ont déjà été mis en place avec succès. Tous les parents, artistes ou non sont les bienvenus pour proposer une activité au sein de leur crèche !

Toute proposition doit être validée par la direction de la crèche. Des projets tels que des ateliers de musique, d'arts plastiques ou de cuisine ont déjà été mis en place avec succès. Tous les parents, artistes ou non, sont les bienvenus pour proposer des activités en collaboration avec la crèche.

### **Éduquer les parents aux gestes des premiers secours (suggestions revenues plusieurs fois dans plusieurs crèches)**

Est-ce que ça serait possible d'organiser un atelier gestes premier secours dans les crèches par an ? Certains arrondissements auraient déjà organisé cela pour les parents dans les crèches municipales. Cela semble avoir été le cas dans le 11ème l'année dernière, quel était le taux de participation ?

Réponse : MA11

Oui, la mairie propose des formations lors du Forum de la Petite Enfance. Les professionnels sont déjà formés, mais les parents peuvent y participer via des sessions organisées par des formateurs certifiés. Le Forum de la Petite Enfance essaie d'être un jeudi après-midi jusqu'en début de soirée pour toucher un maximum de familles. Les équipes de crèche sont toutes formées aux premiers secours. Dans certaines crèches, des parents ont sollicité ces formations et elles ont été mises en place ponctuellement. Une session de formation aux gestes de premier secours spécifiques pour les plus jeunes sera organisée en Mairie un samedi matin en complément de celles proposées au forum de la petite enfance.

### **Éducation/ prévention / détection**

Est-il possible d'échanger avec les professionnels de la petite enfance sur les sujets de formation à la prévention, détection des violences intrafamiliales ou plus élargies faites aux enfants? Quelles sont les formations mises en place et quelles sont les problématiques liées à ces enjeux.

#### Réponse :

Les responsables de crèche sont formés à la détection et au signalement. La crèche travaille avec la PMI et la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes). Les équipes sont sensibilisées à ces questions et collaborent avec des psychologues et médecins de PMI pour signaler et suivre les cas préoccupants. En cas de doute, des réunions internes sont organisées pour croiser les observations et décider d'éventuelles actions. Les informations préoccupantes doivent être partagées avec les familles dans une démarche de transparence.

Les responsables de crèche sont formés au dépistage et à la remontée d'informations des situations préoccupantes. La crèche travaille en lien avec la PMI et la CRIP (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes). Les équipes sont sensibilisées à ces questions et collaborent avec des psychologues et des médecins de PMI pour signaler et suivre les cas nécessitant une attention particulière. Lorsqu'un doute apparaît, des réunions internes permettent de croiser les observations et de décider d'éventuelles actions, en informant les familles dans une démarche de transparence.

### **Concernant la salle de sieste de la crèche de l'asile Popincourt**

Demande de parents de la salle des explorateurs : Est-il possible d'assombrir un peu plus la salle de sieste car il semble que la luminosité affecte le temps de sieste de certains bébés. Sans songer à des travaux onéreux, peut-être bloquer la lumière avec un drap.

#### Réponse :

Les salles de sieste répondent à des normes strictes permettant aux équipes de surveiller régulièrement les enfants, de plus il n'est pas recommandé aux enfants de faire leurs siestes diurnes dans le noir qu'il faut distinguer du sommeil nocturne.

Les salles de sieste doivent respecter des normes strictes permettant une surveillance régulière des enfants. De plus, il n'est pas recommandé que les enfants dorment dans l'obscurité totale en journée, car leur sommeil diurne doit être distingué du sommeil nocturne.

### **Boîtes à idées et prochain conseil des parents**

Les boîtes à idées ne semblent pas trop fonctionner. Recommanderiez-vous des groupes whatsapp ou boucles de mail pour la communication entre parents ?

Recommandation de la mise en place d'un email par crèche plutôt qu'une boîte à idées.

Les boîtes à idées mises en place dans certaines crèches semblent peu utilisées. Certains parents suggèrent la mise en place de groupes WhatsApp ou de boucles d'e-mails pour faciliter la communication entre eux.